
BÉATRICE MAJNONI D'INTIGNANO

CHANGER DE STRATÉGIE ?

QUEL RÔLE VOUDRONT JOUER les Françaises au XXI^e siècle ? 105
Elles ne sauraient rester au milieu du gué, comme elles le sont depuis la révolution féministe, qui date de trente ans. Elles ne peuvent que faire un pas en arrière ou décider d'aborder l'autre rive. La question féminine a brusquement resurgi, de manière quelque peu paradoxale, et avec elle, l'interrogation sur l'objectif et sur la stratégie à adopter.

TRUIES OU CITOYENNES ?

Tout d'abord, les Français semblent porter des jugements contradictoires sur les femmes. Certes, une écrasante majorité d'entre eux – jusqu'à 70 %, hommes comme femmes – affirme, dans plusieurs sondages, souhaiter leur voir jouer un rôle accru et significatif en politique. Mais, par ailleurs, ce que lisent les Français laisse penser qu'ils aiment en garder une image qui date du *Women's lib* des années 1970. Les livres les ayant attirés cette année sont *Truismes*, de Marie Darrieussecq, avec sa bécassine-truie se roulant dans la fange d'un bien-être enfin conquis, les mémoires de B.B., où la femme-chrysalide se libère de tous les jugs et ose à la fois se montrer elle-même et afficher sa liberté sexuelle. Ou encore la femme altruiste ou tiers-mondiste épousant le combat des minorités, illustrée par Danièle Mitterrand, qui se complaît dans les souvenirs d'une égérie et tente de faire partager sa prédilection pour les Indiens du Chiapas. Enfin toutes les histoires secrètes d'amour ou de mort, où La Femme reste l'inspiratrice du Grand Homme. On s'est ému, en lisant les lettres de Simone de Beauvoir au crocodile Nelson Algren, de constater que même l'auteur du *Deuxième Sexe* savait aimer.

En finir avec l'aliénation, cette triste servitude des femmes confinées à la sphère privée qui font la trame des romans de Fanny Hurst, *Back Street*, de Pauline Réage dans *Histoire d'O*, et à laquelle Faith Popcorn nous incite sournoisement avec la mode du *cocooning*, ce serait juste, vis-à-vis de soi-même, vivre, aimer, jouir et, vis-à-vis des autres, plaindre et secourir, comme à la belle époque du féminisme combatif ? Les journaux féminins sont redevenus les faire-valoir des produits de beauté, des vêtements et de la parure. La belle idiote platinée des années 1960, certes, a déserté pour céder la place au top model. Mais l'objectif a-t-il changé depuis la poupée Barbie : faire acheter et rêver, infantiliser et enfermer la femme dans la sphère privée ?

106 La France ne comptait aucune « intellectuelle » au rang des intellectuels reconnus par les médias et le monde politique jusqu'à Viviane Forrester. Le succès de *L'Horreur économique* prouve que sa thèse va au-devant des angoisses profondes dont souffre notre société. Malheureusement, la pauvreté et l'infantilisme de l'argumentation – un archéomarxisme anticapitaliste teinté d'utopie écologique – témoigne d'une méconnaissance surprenante des réalités internationales. En cela, elle ridiculise l'espèce féminine, comme l'avait fait en son temps la malheureuse Édith Cresson en affirmant entre autres : « La Bourse, j'en ai rien à cirer. » On chercherait en vain une Hannah Arendt en cette fin de siècle.

Au même moment, un renouveau du mouvement revendicatif des femmes s'est produit avec le « Manifeste des 10 » publié dans *L'Express* au printemps 1996, puis dans *Libération* au début de 1997, par dix femmes politiques, de droite comme de gauche, qui se sont insurgées contre l'exclusion de la moitié des « citoyens » de la politique dans notre pays. Puis le rapport demandé par le président de la République à Gisèle Halimi, sur la stratégie à adopter. Avec enfin, et surtout, la décision du parti socialiste de présenter une femme dans le tiers des circonscriptions aux élections législatives, qui a semblé concrétiser ces ambitions. Où en sommes-nous donc ?

L'année écoulée restera-t-elle celle d'un enterrement de première classe du féminisme français ou apparaîtra-t-elle comme l'année de l'entrée des Françaises dans l'après-féminisme ?

UN FÉMINISME DÉMODÉ

Le féminisme français se meurt de ringardise. Tout le monde sait bien que les féministes qui tiennent le haut du pavé se trompent de combat quand elles revendiquent encore des quotas et une réforme de la

Constitution ou quand elles encouragent les jeunes femmes à se mobiliser pour l'avortement.

Cette dernière question permet d'illustrer le décalage entre le discours et la réalité dans notre société. Les chiffres, en effet, parlent d'eux-mêmes. Dans un pays où se pratique une IVG pour quatre naissances – 170 000 à 200 000 pour 720 000 –, prétendre que le droit à l'avortement est menacé, à part dans certaines localités et pour certaines femmes, en situation sociale ou familiale difficile, relève de l'euphémisme. Les chiffres suggèrent au contraire que l'avortement est détourné de la fonction pour laquelle la loi Veil a été votée – régler des situations de détresse – et utilisé par beaucoup comme un moyen de contraception. Le collègue des gynécologues lui-même s'en offusque, bien qu'une partie de ses membres en vivent. Les responsables d'actions de commandos antiavortement n'ont pas bénéficié de l'amnistie présidentielle après les dernières élections. La loi n'est donc pas remise en question.

107

Les jeunes femmes attachées à la liberté de concevoir, qui veulent pouvoir avoir « les enfants que nous voulons, quand nous voulons », selon le slogan de 1968, souffriront peut-être plus à l'avenir de la difficulté à avoir ces enfants dans la courte période que notre organisation professionnelle leur laisse à cette fin qu'elles ne seront gênées par la difficulté d'avorter dans ce pays. L'âge moyen des maternités ne cesse en effet de reculer, pour atteindre 28 ans aujourd'hui. Or, on sait que la fertilité d'une femme diminue rapidement après 35 ans. Il reste donc aujourd'hui en moyenne une dizaine d'années pour procréer, dix années qui se trouvent justement être celles de l'engagement professionnel et social. Comment tout entreprendre pendant ce court laps de temps ? La question stratégique paraît donc être aujourd'hui : comment rendre compatible le travail et les maternités ? plutôt que : comment avorter ?

Après cette digression, revenons-en à la politique. Cinq stratégies, qui ne s'excluent pas toutes d'ailleurs, semblent s'offrir : la parité, qui serait une vraie révolution ; les quotas législatifs, ou la désillusion ; la bonne volonté des partis, ou le risque ; le scrutin de listes, qui serait l'avenir ; enfin le vote féminin, qui serait la raison.

LA PARITÉ OU LA RÉVOLUTION

La revendication de la parité est fondée sur la constatation que la division de l'humanité en deux sexes transcende toute autre répartition en catégories. On trouve des femmes et des hommes aussi bien parmi les adolescents que parmi les retraités, chez les juifs comme chez les

108 catholiques, ainsi que des mâles et des femelles dans tout le règne animal supérieur. A ce titre, imposer « la parité » – un nombre égal d'hommes et de femmes dans les instances élues, et en particulier au Parlement – ne saurait justifier des revendications ultérieures de type communautaire de la part des minorités. La solution radicale, évoquée par Louis Favoreu en 1992, puis reprise par Michel Rocard en 1997, consisterait à composer les instances élues à part égale d'hommes et de femmes. Deux solutions techniques s'offrent. Le nombre de circonscriptions serait divisé par deux, et dans chacune, soit l'ensemble du corps électoral voterait pour un homme et une femme, dans deux urnes différentes ; soit les femmes et les hommes voteraient séparément, chacun pour un représentant de leur sexe. Le Parlement compterait donc automatiquement 289 députés de chaque sexe. En rendant ce principe constitutionnel et en modifiant en ce sens sa loi électorale, la France ferait une avancée historique et pourrait prétendre servir de modèle dans d'autres démocraties. Retrouverait-on les élans de l'époque des Lumières et du Sacre du citoyen ? Lionel Jospin parle d'introduire le principe de parité dans la Constitution sans évoquer la loi électorale.

LES QUOTAS LÉGISLATIFS, OU COMMENT ALLER AU-DEVANT DES DÉCEPTIONS

Cette stratégie, séduisante, attire les esprits simplistes et donne satisfaction au monde politique, d'où son succès. Sa mise en œuvre se heurterait cependant à de graves difficultés.

Un obstacle philosophique et de principe tout d'abord, bien mis en lumière par Elisabeth Badinter et par nombre de députés femmes. Par nature, les quotas sont destinés à promouvoir les minorités – les Noirs aux États-Unis, par exemple. Les femmes françaises ont-elles aujourd'hui des raisons de se plaindre et d'être considérées de telle façon ? Un siècle après les combats des suffragettes pour l'égalité des droits civils et civiques, trente ans après le mouvement de libération sexuelle et professionnelle, la situation des Françaises reste ambiguë. Leur éducation en fait de plus en plus les égales des hommes à l'embauche. Une entreprise nouvelle sur trois est créée par une femme. L'emploi féminin a augmenté de trois millions depuis 1960, alors que le nombre d'hommes au travail diminuait d'un million depuis 1970. Si donc les femmes rencontrent plus de difficultés que les hommes dans leur insertion professionnelle, ces chiffres témoignent aussi qu'elles les

surmontent mieux. L'administration, qui offre des emplois stables et moins stressants, compte 54 % de femmes et l'enseignement 75 %. Toutes les situations de responsabilité s'ouvrent peu à peu à elles. Elles dominent la transmission du savoir et celle du patrimoine culturel, dans la famille comme à l'école. Pourtant, les cercles de pouvoir et le monde politique leur restent fermés, en France plus qu'à l'étranger. Si donc les Françaises apparaissent aujourd'hui comme l'iceberg de notre société, on ne saurait pour autant les considérer encore comme une minorité défavorisée. En tout état de cause, une répartition autoritaire des charges administratives ou électives, fondée sur le critère du sexe, apparaîtrait incompatible avec notre conception de l'universalité et de l'indivisibilité de la République.

Cette stratégie se heurte ensuite à un obstacle technique, volontiers occulté par ses promoteurs. Un quota, par définition, s'applique à une liste. Les quotas suggérés ne peuvent donc produire leurs effets que sur des scrutins de listes. Ils n'auraient ainsi aucun impact direct sur la composition du Parlement et du Sénat, les deux assemblées les plus importantes. Si ces quotas peuvent introduire une obligation de moyens – investir une proportion minimale de femmes –, ils ne peuvent rien quant au résultat – faire élire cette proportion de femmes. Le mode de scrutin actuel du Parlement, en effet, laisse peu de chances aux femmes d'être élues en nombre respectable. Combat singulier, le scrutin uninominal à deux tours favorise les candidats présentés par les partis, misogynes, et donne une prime au sortant, en général un homme.

Quand, successivement, Édouard Balladur puis Gilles de Robien, à l'UDF, suggèrent d'instaurer de tels quotas, quand Nicole Amaline y voit « une démarche solennelle et un acte fondateur » pour légitimer les femmes dans leurs aspirations, ces bons apôtres oublient volontiers de préciser que les effets de cette mesure se limiteraient, dans notre pays, aux résultats des élections au scrutin de listes : les municipales, régionales ou européennes. Assemblées où les femmes se trouvent déjà mieux représentées qu'au Parlement. Par exemple, les conseils municipaux comptent plus de 20 % de femmes et la représentation française au Parlement européen se monte à 30 % environ. Imposer légalement un minimum d'un tiers de femmes serait loin de constituer le progrès hardi et décisif dont ce discours se prévaut. Certes, ces quotas aideraient à augmenter le vivier, aujourd'hui restreint, où peuvent se recruter d'éventuelles candidates crédibles et bien armées pour affronter l'élection législative. Mais il s'agirait alors d'une démarche à très long terme, et hautement risquée quant au résultat final.

Enfin, quelle crédibilité accorder aux promesses des partis en la matière ? La modification de la Constitution ne peut être soumise directement au référendum. Un projet de révision devrait être préalablement voté par chacune des deux assemblées. Un Jacques Chirac plutôt misogynne, qui, après avoir promis la parité pendant sa campagne électorale, a accepté que son Premier ministre Alain Juppé se débarrasse des femmes de son gouvernement six mois plus tard, engagera-t-il une révision de la Constitution pour les aider ? Un parlement masculin à près de 90 % prendrait-il ce risque, puis celui d'instaurer des quotas, donc de devoir céder le tiers des sièges à des femmes ? Un récent sondage, publié par *Le Monde* avant les élections, révèle l'état d'esprit des députés : 75 % refuseraient d'inscrire le principe de la parité dans la Constitution, 60 % se disent hostiles aux quotas et 77 % à un référendum pour ce faire. Cessons donc de rêver et d'attendre !

110 A supposer même que des quotas soient instaurés pour les législatives, que se passerait-il ? Chaque parti peut présenter les femmes dans les circonscriptions tenues par l'autre bord. Les socialistes dans les bastions de la droite et vice versa. Elles auraient alors peu de chances d'être élues. Et on dirait, comme toujours : « Voyez, ni les Françaises ni les Français ne votent pour une femme ; une candidature féminine fait une circonscription perdue. » En revanche, la volonté des partis peut suffire à propulser rapidement les femmes. Au même moment, Tony Blair et Lionel Jospin ont renouvelé les investitures, imposé à leurs appareils de présenter un pourcentage minimum de femmes et de jeunes, et fait entrer respectivement 28 % et 11 % de femmes au Parlement en 1997 (9 et 6 % de sortantes). Cette stratégie présente l'avantage de la rapidité et de la simplicité. Il appartient au corps électoral de se montrer vigilant. Rien ne garantit, en effet, qu'à la prochaine alternance ce progrès ne soit pas remis en cause.

Le monde politique semble bien, depuis quelque temps, encourager ces bonnes dames militantes féministes à courir après d'illusoires lièvres : faire réviser la Constitution, instaurer ces quotas législatifs, faire rédiger des rapports officiels à celles dont on connaît les positions à l'avance – manière habituelle de classer un dossier gênant –, leur donner un peu la parole au Parlement au moment de la journée des Femmes. Au moins, pendant ce temps, ne gênent-elles personne.

Le combat pour les quotas dure depuis le début des années 1980. Les échanges d'arguments auquel il donne lieu n'ont guère évolué depuis cette époque. Au rythme où vont les choses, l'horizon continuerait à s'éloigner, comme il le fait depuis 1946, puisque la proportion

de femmes parlementaires a diminué, au fur et à mesure de l'effort. Le débat d'aujourd'hui évoque la belle époque des années 1920-1940, où la Chambre a voté perfidement plus de vingt projets crédibles, en sachant parfaitement que le Sénat en bloquerait l'adoption définitive.

Les femmes qui souhaitent comprendre les tenants et aboutissants du débat ne doivent pas oublier que les trois grands pays constituant les modèles historiques de la démocratie, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, pratiquent le scrutin uninominal à un ou deux tours. Ce sont précisément ceux où les femmes se trouvaient le plus mal représentées dans les assemblées législatives jusqu'en 1997. Reste alors à s'interroger sur les facteurs ayant permis aux femmes de constituer un pourcentage honorable des parlementaires dans d'autres démocraties voisines.

111

LE SCRUTIN DE LISTES, OU LA RAISON

Dans les pays pratiquant le scrutin de listes, les femmes, au contraire, accèdent au parlement. Dans le Nord de l'Europe et aux Pays-Bas. Dans les pays ayant renoué avec la démocratie comme l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, où leur progression est certes récente, mais brutale. Pour promouvoir les femmes, il semble donc y avoir une solution nécessaire, sinon suffisante, qui est d'adopter le scrutin de listes. Plus besoin dès lors d'imposer des quotas législatifs ni de réformer la Constitution. Si les sondages disent vrai, les Français devraient alors se montrer attentifs à la composition et à l'équilibre des listes selon les sexes. La concurrence et la surenchère des partis devraient pousser à y faire inscrire assez de femmes en position éligible sur les listes de candidats, ce qui seul peut garantir le résultat. De plus, dans les pays du Nord et en Allemagne, les féministes ont exigé et obtenu (en Suède, sous la menace de constituer un parti féminin) que les partis s'auto-imposent des quotas, sans contrainte législative. En Allemagne, le SPD compte ainsi 31 % d'élues femmes, les Verts, 50 %, contre seulement 14 % au CDU-CSU, le seul à refuser encore des quotas. Mais, à l'avenir, ce dernier respectera une proportion de 30 % de femmes à la fois dans ses instances dirigeantes et sur les listes présentées aux élections régionales, fédérales et européennes.

On connaît les deux objections souvent opposées à cette forme de scrutin. Les uns le confondent avec la proportionnelle : ils craignent de rendre plus difficile, voire impossible, la formation d'une majorité. Ils redoutent de faire entrer à l'Assemblée un plus grand nombre de

communistes ou de représentants du Front national, ou encore d'écologistes. Les autres pensent que tout lien direct entre l'électeur et l'élu disparaîtrait, au profit des partis les plus influents.

Les premiers méconnaissent un fait important. Scrutin de listes ne signifie pas forcément élection à la proportionnelle. Entre une répartition des sièges à la proportionnelle intégrale et une répartition majoritaire s'offrent au moins une dizaine de solutions techniques. Michel Debré, par exemple, proposait en 1945, un scrutin de listes majoritaire à un tour, qui permet à la liste placée en tête de prendre tous les sièges avec le quart des voix, si les listes présentées sont nombreuses. Quand Philippe Séguin a proposé d'introduire une dose de proportionnelle dans notre élection législative en 1996, tout le monde a crié : « Gare à Le Pen. » Personne n'a songé que cette formule donnerait aussi leur chance aux femmes et aux jeunes.

Seconde crainte : que le scrutin de listes éloigne l'élu de l'électeur et renforce le pouvoir des partis. Cette objection est plus sérieuse que la première. Il ne faut pas, cependant, exagérer la liberté de choisir de l'électeur en cas de scrutin uninominal : la plupart des candidats réellement éligibles ont été désignés par un grand parti.

Ensuite et surtout, il faut savoir ce que l'on veut et établir un ordre de priorités. L'inconvénient du scrutin de listes apparaît minime, l'avantage considérable. Si l'on veut vraiment que les femmes soient représentées, l'objectif paraît clair : revendiquer une forme de scrutin de listes, voilà ce pour quoi les femmes devraient se mobiliser à long terme. Mais que faire en attendant ?

LE RETOUR D'UN VOTE FÉMININ ?

Les politologues arguent volontiers que la spécificité du vote féminin tendrait à s'atténuer depuis 1986, dans la mesure où, en France, les électeurs des deux sexes votent à peu près également pour les partis de gauche et de droite. C'est oublier quel rôle essentiel a joué et joue encore le vote féminin en France et à l'étranger. Il pourrait réapparaître en force demain à l'occasion de nouveaux enjeux déterminants.

Les Françaises, en effet, ont tiré le général de Gaulle de l'inconfortable ballottage où il se trouvait opposé à François Mitterrand en 1965. Les hommes eussent-ils encore voté seuls, ce dernier aurait accédé au pouvoir suprême dès cette date et l'histoire de notre pays en eût été transformée. Les Danoises, les premières, ont lancé l'euro-scepticisme en votant contre le traité de Maastricht en 1992. Les Suédoises ont

demandé des garanties contre le démantèlement de l'État-providence avant de voter en faveur de l'adhésion de leur pays à l'Union européenne. Les Américaines viennent de conforter au pouvoir Bill Clinton, plus attentif à leurs revendications et moins lié à la *moral majority*, laquelle lutte contre l'avortement et cherche à réhabiliter une conception traditionnelle et contraignante de la famille américaine.

Les mois prochains seront exceptionnels. Les élections se succèdent : après les législatives de mai-juin 1997, régionales, cantonales et, dans un tiers des départements, sénatoriales. Or, gare à l'eau qui dort. Certes, les enjeux des années 1980 n'ont guère mobilisé les femmes qui s'y sentaient peu impliquées : le combat entre le communisme et le capitalisme, les débats sur les nationalisations et la préparation de l'union monétaire européenne, enfin les affrontements sur la politique commerciale européenne commune, leur ont semblé lointains. Mais, au contraire, les enjeux de demain vont les toucher directement : qu'il s'agisse de la réforme de la sécurité sociale, des négociations sur le temps de travail et l'emploi, ou encore de la politique familiale. Elles pourraient bien alors se réveiller en politique.

113

EN FINIR AVEC LA SCHIZOPHRÉNIE ET LE PESSIMISME

Demain, les Françaises pourraient forcer le monde politique à sortir de la schizophrénie où il se complaît, à abandonner ses mœurs du Moyen Age : citadelles à tenir et places à conquérir, butin à collecter, ou encore cette pratique de l'éducation du page, héritée de la chevalerie, et qui fait perdurer l'adoubement sous forme de l'accès à l'investiture.

Notre pays devra, comme certains de ses voisins, grands et petits, s'intéresser enfin aux préoccupations de la société civile et en revenir à des pratiques démocratiques. Les femmes retrouveraient alors toute leur légitimité à mener ce combat en tant que majorité de l'électorat, non pas dans un sursaut égoïste, mais pour le bien commun, et au nom des jeunes, comme elles exclus du monde politique et si longtemps négligés. Les jeunes dont elles sont les mères et qui, eux, ne réussissent à se faire entendre que par la violence – en 1968 et aujourd'hui dans les banlieues –, puisqu'ils votent si peu.

Les femmes, plus tournées vers l'avenir que les hommes, devraient mettre en perspective les combats d'aujourd'hui et de demain. Par exemple, l'urgence d'arrêter de nourrir la future guerre entre les générations, qui pourrait remplacer au XXI^e siècle la lutte des classes du XIX^e et le combat des sexes du XX^e siècle. Ou encore la nécessité de réformer

la protection sociale européenne. Enfin, elles devraient intervenir dans le débat essentiel sur le temps et les lieux de travail, qui les concerne directement et qui déterminera le mode de vie des familles de demain.

Pourquoi les féministes, au lieu de se complaire dans un combat illusoire, ne s'efforcent-elles pas de façonner un vote féminin ou ne créent-elles pas un parti de femmes ? L'après-féminisme sera le temps de l'exercice de la citoyenneté conquise. Il devrait se traduire par un combat de majorité, par l'usage conscient de ces 53 % des droits de vote dont disposent les Françaises. Certains y verraient, dans le contexte actuel, une stratégie de rupture, voire une attitude empreinte de violence, en ce qu'elle déstabiliserait le ronron politique. Obtient-on jamais une victoire décisive sans une certaine forme de violence ?

114 Il semble aujourd'hui que les Françaises n'aient plus aucune légitimité, ni aucune chance de succès, à revendiquer des mesures discriminatoires et protectrices, à relancer un combat de minorité. Il leur suffirait de voter lors des prochaines élections, de menacer de voter blanc, ou encore de créer un parti temporaire pour forger l'électorat et négocier des objectifs, comme ont su si bien le faire les Suédoises. Le monde politique se focalise sur le Front national, les sondages, la violence et les petites phrases. Il faut refuser le « front Ripoux-blicain » de Le Pen. Par leur poids électoral, les femmes pourraient contribuer à réorienter le discours politique français vers des préoccupations plus positives et plus concrètes.

L'après-féminisme devrait être l'entrée de la majorité électorale silencieuse dans un débat responsable et démocratique. Truies ou citoyennes ? Personne ne conteste plus la liberté des femmes. Malheureusement, les libertés sans réciprocité ne font pas une société. Et une société désorganisée et politisée, au mauvais sens du terme, sera forcément de plus en plus machiste. Que les Françaises se hâtent donc de prendre part à la vie sociale et politique, au sens noble du terme, comme Nicole Notat en donne si bien l'exemple. Sinon, gare au risque d'en revenir au statut qui a provoqué leur régression au XIX^e siècle et qu'exprimait si franchement Proudhon : « Un joli petit animal, mais un animal. »

R É S U M É

Cinq stratégies s'offrent aujourd'hui aux femmes : la parité qui serait une vraie révolution ; les quotas législatifs, ou la désillusion ; la bonne volonté des partis, ou l'illusion ; le scrutin de listes qui serait l'avenir ; enfin le vote féminin qui serait la raison.